

leurs programmes de lutte antituberculeuse et antivénérienne et elles dirigent des cliniques d'hygiène pour les enfants. En 1961, l'Ordre a employé 650 infirmières pour servir dans 117 filiales dont les services sont accessibles à plus du tiers de la population du Canada. Le bureau national est à Ottawa.

**L'Institut national canadien pour les aveugles.**—Depuis 1918, l'Institut national canadien pour les aveugles est la seule agence nationale à offrir aux aveugles un service complet de bien-être social et des services de prévention à ceux qui ont la vue affaiblie. Le bureau national situé à Toronto s'occupe des huit divisions régionales réparties dans toutes les provinces, et ses 49 filiales locales ont offert en 1961 des services à 24,131 aveugles inscrits et à 84,066 cas de prévention. Par l'intermédiaire de ces services oculaires, donnés gratuitement à ceux qui ont besoin d'assistance, l'Institut assure des examens de la vue et paie pour des traitements médicaux, des lunettes et des aides visuelles; il supporte plusieurs cliniques de vision basse et sept réserves d'yeux dans les principales villes. Dix-neuf centres de service, auxquels se rattachent des ateliers et des lieux de résidence, offrent aux aveugles des services sociaux, professionnels, récréatifs et éducatifs. Des éducateurs visitent à domicile les nouveaux aveugles de tous âges, y compris les enfants d'âge préscolaire, pour leur enseigner à se suffire à eux-mêmes dans la vie quotidienne et enseigner aussi le Braille, la dactylographie et des métiers d'artisanat. Les agents de placement offrent des conseils professionnels et s'occupent de formation et d'emploi. Lorsque cela est possible, les aveugles sont placés dans l'industrie générale, dans les 460 kiosques et cantines de l'Institut, dans l'agriculture et dans les petites entreprises; d'autres ont un emploi rémunéré dans ses ateliers protégés. La bibliothèque nationale met en circulation des revues et des livres en Braille, ainsi que des disques et offre un service de transcription aux élèves.

**La Ligue canadienne de santé.**—La Ligue canadienne de santé, d'abord établie en 1918 comme Comité national chargé de lutter contre les maladies vénériennes, englobe maintenant environ 75 associations membres au pays, qui accordent leur appui à une grande variété d'initiatives en hygiène publique destinées à prévenir les maladies et à élever les normes de santé. Les principaux objectifs de ses commissions permanentes s'intéressent aux divers aspects de l'hygiène publique comme l'immunisation, la pasteurisation du lait, la fluoruration de l'eau, l'hygiène industrielle, la nutrition, la gérontologie et autres domaines. Un bureau national à Toronto est chargé d'exécuter le programme, d'habitude par l'intermédiaire d'organismes affiliés. Les initiatives éducatives comprennent le service de conférenciers pour les réunions et la préparation de textes radiophoniques, de films éducatifs et d'imprimés pour l'enseignement de l'hygiène; une revue paraît bi-mensuellement et des bulletins hebdomadaires de nouvelles sont remis à la presse. La Ligue organise aussi une Semaine nationale de la santé et une Semaine nationale de l'immunisation.

**Association ambulancière Saint-Jean.**—L'Ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem a commencé d'exister comme centre local à Montréal en 1884 et fut constitué en société en 1910 sur une base nationale. L'organisme se compose de deux parties: l'Association ambulancière Saint-Jean et la Brigade ambulancière Saint-Jean. La première se consacre à l'enseignement du secourisme et du nursing à domicile, dont profitent largement la protection civile, les forces armées, le personnel préposé aux accidents du travail et le personnel industriel; la seconde partie s'occupe de diriger le corps de secours du personnel expérimenté. La Brigade maintient des postes de secours dans les grandes réunions publiques et des services d'ambulance dans plusieurs provinces. Le bureau central de l'Association se trouve à Ottawa, avec, dans neuf provinces, des divisions qui dirigent leurs propres programmes et s'occupent du financement relatif au fonctionnement de leurs filiales locales.